REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal: 33

L'AN deux mille vingt-deux, le **10 février** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 3 février, s'est réuni en session

ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Dumoulin, sous la présidence

Nombre de Conseillers

de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

en exercice: 33

PRESENTS:

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

M. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LAURENT, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

33

Nombre de votants :

<u>ABSENTS</u>:

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée

Date de convocation :

33

3 février 2022

a donné pouvoir à Didier LARRAUFIE

Date d'affichage :

17 février 2022

Secrétaire de Séance : Jean-Louis RAYNAUD

<> <> <> <>

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20220210-DELIB220212-DE Date de télétransmission : 14/02/2022 Date de réception préfecture : 14/02/2022



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2022

QUESTION Nº 12

OBJET: Aménagement d'une voie verte sur la RD 2029 : avenant 4 au lot 01, avenant 1 au lot 03 et avenant 2 au lot 04

RAPPORTEUR: Evelyne VAUGIEN

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la ville » qui s'est réunie le 25 janvier 2022 et par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 27 janvier 2022

Par délibération en date du 26 mai, le Conseil Municipal a attribué les marchés de travaux pour l'aménagement d'une voie verte sur la RD 2029.

Par délibération du 27 septembre, le Conseil Municipal a autorisé la passation d'un avenant 1 avec le titulaire du lot 01, le groupement EUROVIA – SER, pour la création de prix unitaires nouveaux sans incidence financière.

<u>Par délibération du 15 novembre, le Conseil Municipal a autorisé la passation des avenants suivants</u> :

- Lot 01 : travaux supplémentaires correspondant au reprofilage de la chaussée du nouveau giratoire Zola estimés à 24 000 € HT
- Lot 04 : modification de l'application de la TVA

Par délibération du 13 décembre 2021, le Conseil Municipal a autorisé la passation d'un avenant 3 avec le titulaire du lot 01, le groupement EUROVIA – SER, pour la création de prix unitaires nouveaux sans incidence financière.

<u>Aujourd'hui des prix nouveaux doivent encore être intégrés au</u> bordereau de prix unitaires par avenant pour :

Pour le lot 01 il s'agit du prix suivant :

Lot 01		
Désignation	Unité	PU HT
Enrochement avec pierre de Manson comprenant : - terrassement pour préparation - fourniture et mise en place des blocs pierre de Manson - remblaiement et nivellement à l'arrière	M²	263.00

Pour donner un côté plus naturel, il a été décidé de remplacer les têtes

Accusé de réception de repoint en béton armé par un enrochement en pierre de Manson (Pierres déjà
Date de télétransmissipplisses pour les murs en pierres sèches)



Cette création de prix nouveau est sans incidence financière.

COMMUNE DE RIOM

Pour le lot 03 il s'agit des prix suivants :

Lot 03			
Désignation	Unité	PU HT	
Transposition du deck pour bain de soleil à un nouvel emplacement en surplomb du Maréchat	M²	206.40	
Création garde-corps y compris 4 plots béton	m	118.00	
Mur de soutènement en madriers bois de 0.6 de haut côté passerelle et 0.2 m de haut côté jardin	m	114.00	

Ces adaptations sont nécessaires afin de faciliter l'accessibilité de tous, de renforcer la sécurité des personnes et la solidité des aménagements.

Cette création de prix nouveau est sans incidence financière.

Pour le lot 04 il s'agit des prix suivants :

Lot 04		
Désignation	Unité	PU HT
Fourniture de pierres de Manson	m3	100.00
Pose de gradins courbes pour le théâtre de verdure de la Raquette	m²	625,25

Cette création de prix nouveau est sans incidence financière. Toutefois, il convient d'augmenter le marché de 5 000 € HT en raison de :

- L'augmentation du nombre des demi-journées de formation des agents du centre technique municipal. Initialement 5 demi-journées étaient prévues et il est envisagée d'en réaliser 10 de plus. Ces initiations à la maçonnerie en pierres sèches rentrent dans le cadre de la formation continue de 12 agents des régies voiries et espaces verts et permettra de garantir sur le long terme un entretien adéquat des ouvrages du projet,
- L'ajout d'un mur de 36 ml sur le tronçon des Batignolles pour consolider une parcelle riveraine supportant une maison.

Cette plus-value porte le marché du lot 04 à 64 410 € HT (+ 8, 42%).

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser le Maire à signer les avenants susmentionnés.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 10 février 2022

Le Maire,

Pierre PECOUL

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20220210-DELIB220212-DE Date de télétransmission : 14/02/2022 Date de réception préfecture : 14/02/2022

